

DELIBERATION N° 79/26 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE NEUVES-MAISONS/  
REPRESENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- confirme la désignation de Messieurs NEIGE et REMY, Conseillers Municipaux, comme ses représentants du Syndicat Intercommunal scolaire de NEUVES-MAISONS.